



Bulletin municipal



Décembre 2022



Chères citoyennes  
et chers citoyens,

Le temps des Fêtes arrive déjà et ce sera l'occasion de prendre du temps pour jouer, se reposer et pour partager de beaux moments avec celles et ceux qu'on aime. Créons de merveilleux souvenirs pour les plus petits et des

moments chaleureux pour tout notre entourage. Festoyons en sécurité en cette période de réjouissances et de rassemblement.

D'ailleurs, à La Conception, nous avons tout ce qu'il faut pour jouer dehors et occuper nos enfants pendant la saison hivernale. Que ce soit pour chausser les patins à notre patinoire ou dévaler la pente à glisser de l'hôtel de ville ou pour de l'escalade sur glace à la montagne d'Argent sans oublier le ski de fond sur la piste du P'tit Train du Nord, vous resterez actifs en cette période, si vous le souhaitez. Vous trouverez également de nombreuses pistes pour la marche ou pour la raquette en nature.

Si je vous parle de notre belle nature, je ne peux m'empêcher de vous parler d'environnement. Le temps des Fêtes est de toute évidence propice à la surconsommation et au gaspillage, tant pour les objets qui ne seront pas utilisés que pour les repas et aliments qui prendront le chemin du bac brun ou de la poubelle plutôt que d'être mangés. Tellement de facteurs viennent en effet avec une empreinte environnementale non négligeable. Pensez-y et essayez de la réduire. Une belle résolution à prendre si ce n'est pas déjà dans vos préoccupations.

Je vous souhaite donc, en mon nom et au nom des membres du conseil, et de tous les employés de la Municipalité, un très joyeux Noël et un joyeux temps des Fêtes, que la magie de cette période vous apporte joie et gaieté dans vos foyers.

Nous nous retrouverons à la nouvelle année pour nous serrer la pince et nous souhaiter la santé et tout le bonheur mérité.

Le maire,  
*Gaëtan Castilloux*

## *Votre conseil municipal à votre service!*



**Richard  
Harland  
Conseiller  
no.1**



**Hossein  
Falsafi  
Conseiller  
no.3**



**Roxanne  
Lajoie  
Conseillère  
no.5**



**André  
Leduc  
Conseiller  
no.2**



**Christelle  
Brassard  
Conseillère  
no.4**



**Georges  
Bélec  
Conseiller  
no.6**





## Soirée de reconnaissance pour les pompiers de la conception

Les élus municipaux et les membres de la direction de la Municipalité de La Conception se sont rassemblés le 14 novembre dernier, à l'Hôtel de Ville, afin de reconnaître et honorer la bravoure et le sens du devoir ainsi que les précieuses années de service de ses sept (7) pompiers, lors d'une petite soirée dînatoire. Pour cet événement, les pompiers et les membres de leur famille étaient invités. Ce sont une trentaine de personnes qui se sont rassemblées afin de partager ce moment.



Ce sont donc messieurs les pompiers : Yoan Bédard, Jonathan Bélanger, Julien Bélanger, Marc-André Bélanger, Jimmy Bernier, Michaël Legault et Étienne Vaillancourt qui ont été honorés. Un certificat honorifique ainsi qu'une statuette rappelant un pompier en action leur ont été remis des mains de monsieur le maire, Gaëtan Castilloux et monsieur André Leduc, conseiller responsable de la sécurité incendie.

### Croix de courage pour le lieutenant Michaël Legault

Le Lieutenant, Michaël Legault a également reçu la Croix de

courage, médaille pour acte méritoire, décernée par la ministre de la Sécurité publique pour son geste méritoire réalisé le 6 septembre 2020, où il a porté secours à quatre alpinistes en péril au Domaine du Mont-Blanc et réussi un sauvetage par le sol hautement à risque et inhabituel. Son intervention, couronnée de succès a démontré un professionnalisme et un sang-froid hors du commun.

*Encore une fois Bravo et Merci messieurs les pompiers!*



## Information importante pour votre assurance habitation

Sachez que le ministère de la Sécurité publique ne considère plus la caserne de La Conception comme une caserne en service, et ce, parce que la caserne ne possède pas de camion-citerne en permanence dans ce bâtiment. De ce fait, pour votre information et celle de votre assureur, vous devez vérifier auprès de ce dernier, si vous possédez une clause ou un rabais qui aurait changé du fait que la caserne (ou une borne) est à proximité ou non, de votre domicile.

Il est aussi pertinent de leur souligner que le temps de réponse du service incendie s'avère plus court qu'auparavant, grâce à une équipe permanente de pompiers en service qui désert la région.



# Nos capsules en vrac



▪ En tout temps, vous pouvez téléphoner à la Municipalité afin de nous informer si un luminaire ne fonctionne plus. Nous prendrons en note l'adresse et l'électricien mandaté aux réparations (une fois par mois si besoin) pourra voir à le réparer.



▪ Les sapins de Noël ne sont pas ramassés lors des collectes. Vous pouvez l'apporter à l'Écocentre de Mont-Tremblant.

▪ Nous tenons à vous rappeler que l'interdiction de stationner sur toutes les voies de circulation municipales s'applique du 15 novembre au 1er avril inclusivement, entre minuit et 7h00 am. Sauf en cas de nécessité ou dans les cas où une autre disposition du présent règlement numéro 19-2022 le permet.



Pour la santé des bêtes et pour la sécurité de tous les automobilistes.

▪ N'oubliez pas qu'il est strictement interdit de nourrir les chevreuils ou tout autre animal sauvage, et ce, en tout temps.

## Attention aux cendres du foyer et du poêle à bois

En moyenne, 140 incendies par année sont causés par un mauvais entreposage des cendres. Celles-ci peuvent également causer l'incendie des camions de collecte. Laissez le bois et les cendres refroidir complètement. Ne versez pas d'eau dans votre foyer, cela pourrait l'endommager. Si nécessaire, étouffez le feu avec du sable ou de la farine. Puis, laissez les braises refroidir pendant plusieurs heures.

Utilisez ensuite une pelle en métal pour transférer les cendres dans un seau en métal. Versez ensuite de l'eau dans le seau pour bien saturer les cendres. Mettez le seau à l'extérieur, loin de la maison et de tout matériau inflammable, et attendez au moins sept jours. Le jour de la collecte des ordures, versez le surplus d'eau et videz votre seau dans la poubelle.



## Ramonage de cheminée : plus qu'une simple affaire de brossage!

Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids? Sachez que ce plaisir vient avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans. Une opération incomplète ou bâclée peut provoquer un feu de cheminée ou même pire!

Soyez prudent, si vous ne savez pas comment faire, vous trouverez des experts pour faire votre ramonage de cheminée.

## Un nouveau matériel pour l'épandage d'abrasif

Soucieuse de l'environnement et de la sécurité de ses citoyens, la Municipalité vous avise qu'elle procédera avec un tout nouveau matériel lors des épandages d'abrasif pour l'hiver 2022-2023. En effet, ce nouveau gravier à plusieurs impacts positifs sur l'environnement en plus d'augmenter la sécurité routière. Il nécessite moins de déversement en termes de quantité et surtout en termes de fréquence. Ce nouveau produit qui est moins visible, reste plus longtemps sur la route, car sa dimension est plus importante donc il ne dégrade pas les chemins et ne se draine pas vers les fossés, créant des sédiments nocifs pour nos cours d'eau, comme l'ancien abrasif qui en plus, exigeait

beaucoup plus d'épandages. Aussi, une certaine quantité de cet abrasif est récupérable au printemps, lors du balayage des routes. Pour toutes ses raisons, plusieurs municipalités essayent également ce nouveau matériel.

Il est encore temps de changer les choses afin de rendre service à notre planète, qui de plus en plus se dégrade à cause des mauvais gestes posés par les humains. C'est maintenant à notre tour d'essayer de changer les choses.



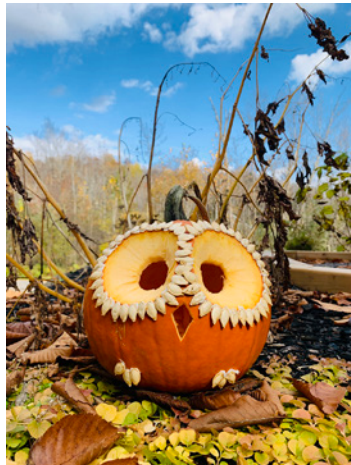


# RETOUR SUR L'HALLOWEEN – CONCOURS DE CITROUILLES



Encore cette année, 36 citoyens, petits et grands, se sont transformés en artistes afin de convertir leur citrouille en véritable chef-d'œuvre. Le choix des gagnants a été très difficile à faire. Voici donc les gagnants pour chacune des catégories: Citrouille coup de cœur : Roxan Poirier, Citrouille effrayante : Marie Charbonneau, le prix de participation a été remis à Laurent et Carlo Joly.

Un chèque cadeau d'une valeur de 50\$ de la librairie Carpe Diem a été remis aux gagnants ainsi que des sacs de confiseries.



Citrouille coup de cœur :  
Roxan Poirier



Citrouille effrayante :  
Marie Charbonneau



Prix de participation :  
Laurent et Carlo Joly

Toutes nos félicitations aux participants.

## Halloween 31 octobre

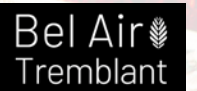
La Fête de l'Halloween au pont Couvert fut un énorme succès! Un gros merci à nos bénévoles, aux pompiers, à la compagnie Télé-Câble La Conception et surtout aux participants pour cette belle soirée. À l'an prochain!





# Dépouillement de l'arbre de Noël et de la guignolée en photos

Le Père Noël n'a pas oublié les enfants sages de La Conception. C'est samedi, 3 décembre que chacun des enfants présents a reçu un cadeau des mains du Père Noël, offert grâce à la générosité de nos commanditaires et au travail acharné de nos précieux lutins. Merci à nos maquilleuses, Artisane de bonheur sucré et Ben et Atchou pour leur participation.





# Guignolée

## 2022



Samedi, 10 décembre, les lutins ont travaillé très fort afin de ramasser vos denrées si généreusement offertes. Merci pour votre grande générosité et merci aux nombreux bénévoles qui ont recueilli vos dons en denrées et en argent. Grâce à vous tous, plusieurs passeront un plus beau temps des Fêtes et les enfants auront de la nourriture sur leur table et un cadeau sous l'arbre. Merci!



Cette année c'est un record avec un montant total de **5,705.55\$** dû aux nombreux dons généreux de la communauté.





# Prévenir les risques d'incendie lorsque vous décidez pour le temps des fêtes



À l'approche du temps des Fêtes, gardez en tête les conseils de prévention suivants afin de décorer en toute sécurité.

## Arbre de Noël

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.



Si vous choisissez un arbre naturel :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épinettes ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plaque électrique, chauffage, foyer, etc.).
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

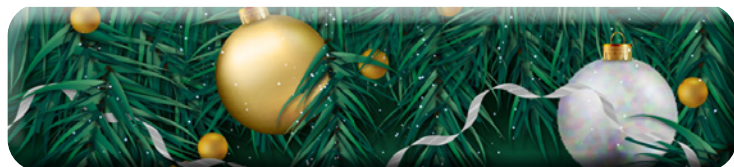
## Lumières décoratives

- Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.
- Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.



- N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.
- Ne surchargez jamais le circuit électrique.

- Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.
- Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.



## Le Cordon de rallonge



- Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.
- Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.
- Une mauvaise utilisation des appareils électriques et un manque d'entretien de vos installations électriques peuvent causer un incendie. Prévenez les risques en suivant ces conseils de prévention liés à l'électricité. Pour plus d'information, visitez le site suivant : [prevention.incendie@misp.gouv.qc.ca](mailto:prevention.incendie@misp.gouv.qc.ca)

## Vos bougies

- Placez les bougies sur un support stable et toujours éloignées des matières inflammables comme les textiles par exemple (rideaux, coussins, plaids, etc.). Éloignez-les de votre sapin.
- Ne laissez jamais d'enfants seuls dans une pièce où brûlent des bougies.
- Veillez aussi à les éteindre lorsque vous quittez votre domicile et pendant la nuit.
- Même la nuit de Noël, que l'on aimerait voir durer, veillez à ce que tout soit éteint à l'heure du coucher.
- Enfin, pensez à vérifier vos détecteurs de fumée qui vous alerteront à la moindre fumée suspecte.

**Soyez prudent  
en ce temps de  
réjouissances**

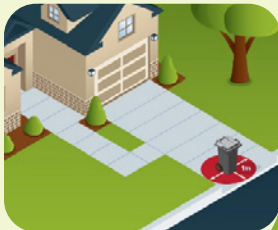


## Bien placer vos bacs pour la collecte

La Municipalité tient à rappeler qu'il est très important, les jours de collecte des ordures ménagères, de placer votre ou vos bacs roulants sur votre propriété (pas dans la rue) pour faciliter le déneigement et éliminer les risques de bris. Les bacs roulants doivent être positionnés sur votre propriété dans votre entrée charretière, et non sur la voie publique.

**IMPORTANT** : Lorsque laissés sur la rue ou sur le trottoir, les bacs d'ordures ménagères, de matières recyclables et de matières organiques nuisent aux opérations de déneigement. Pour éviter de ralentir ces opérations, il est important de placer ces bacs à l'intérieur de la bordure de votre terrain.

Placer le ou les bacs en bordure de rue, dans l'entrée, après 18h la veille du jour de la collecte. Si vous ne pouvez déplacer vous-même le ou les bacs, demandez à un ami ou un voisin de les déplacer pour vous.



## Pneus d'hiver

Depuis l'hiver 2019, les automobilistes québécois doivent installer leurs pneus d'hiver au plus tard le **1<sup>er</sup> décembre**. Auparavant, la loi prévoyait que la date limite était le **15 décembre de chaque année**. Cependant, la date à laquelle les automobilistes peuvent de nouveau munir leurs véhicules de pneus d'été ou quatre saisons **demeure le 16 mars** (art. 440.1 du Code de la sécurité routière).

Ainsi, du 1er décembre jusqu'au 15 mars de chaque année, le propriétaire d'un véhicule motorisé immatriculé au Québec, autre qu'un véhicule lourd, un véhicule-outil ou une machine agricole, ne peut le mettre en circulation, à moins que le véhicule ne soit muni de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

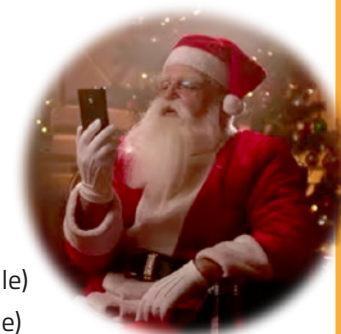
Depuis le 15 décembre 2014, est considéré comme un «pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale», un pneu sur lequel est apposé le **pictogramme** suivant, prévu au Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale (RLRQ, c. C-24.2, r. 45, annexe A):



D'autre part, l'utilisation de **pneus à crampons** est autorisée pour la période allant du 15 octobre au 1er mai de l'année suivante (art. 441 du Code de la sécurité routière, RLRQ, c. C24.2 et art. 1 du Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers, RLRQ, c. C24.2, r. 44).

Excellente nouvelle, la construction de notre dernier projet d'expansion, avec plus de 109 résidences qui seront desservies en fibre optique, est entamée et devrait être complétée d'ici la mi-décembre. Rappelons que vous pouvez suivre l'avancement des travaux dans les secteurs couverts sur notre site Internet [www.telecablelaconception.com](http://www.telecablelaconception.com) :

- Rue des Amarantes
- Rue des Anémones
- Rue des Asters
- Chemin des Aulnes (3410 à 3416)
- Boulevard du Boisé
- Route des Érables (1970, 2539 et Développement RêvNor)
- Chemin des Faucons
- Rue des Marguerites
- Chemin des Marronniers (2050 à 2100)
- Rue des Muguetts
- Chemin des Ormes (630)
- Rue des Pensées
- Rue des Roses
- Rue des Trilles
- Route 117 (Labelle)
- Chemin des Genévriers (Labelle)
- Chemin des Noisetiers (Labelle)
- Chemin Perreault (Brébeuf)
- Rang des Vents (Brébeuf)



Par ailleurs, en tant que citoyens de notre communauté, nous avons pris l'initiative de contribuer aux activités organisées par la Municipalité de La Conception de distribution de cadeaux pour les enfants de La Conception, ainsi que pour la Guignolée. Merci à tous nos généreux concitoyens pour votre implication dans ces deux grandes causes.

Veillez noter que nos bureaux administratifs seront fermés les 26 et 27 décembre ainsi que le 2 janvier 2023.

Finalement, au nom de tous nos membres et administrateurs, nous vous souhaitons de passer un magnifique temps des Fêtes auprès de tous vos êtres chers. Que cette période de réjouissance vous amène paix, bonheur et santé!



Pour les propriétaires et locataires de la Municipalité.

## Carte Citoyenne de la Municipalité de La Conception

La carte Citoyenne peut être obtenue gratuitement et directement à l'hôtel de ville, sur présentation d'une preuve d'identité avec photo (permis de conduire ou passeport) et preuve de résidence (bail ou compte de taxes). Elle est renouvelable chaque année. Elle vous donne accès aux stationnements municipaux ainsi qu'aux sites de randonnées de la Municipalité, et ce, gratuitement.

0672

CARTE CITOYEN/CITOYENNENE  
ANNÉE 2022

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_



## Carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant

La carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant peut être obtenue gratuitement et directement à l'hôtel de Ville de Mont-Tremblant. Vous aurez besoin de vos pièces d'identité. Elle vous donne droit à différents abonnements, accès gratuit et/ou à différents rabais. Bibliothèque, complexe aquatique, gymnases, aréna, bibliothèque, plages, cours, spectacles et ateliers divers. Vous devez absolument avoir obtenu votre carte Citoyenne de la Municipalité de La Conception avant de demander votre carte Expérience.

Avant de demander votre carte, pour plus d'information, visiter le site internet de la Ville de Mont-Tremblant à l'adresse suivante :

[www.villedemont-tremblant.qc.ca/citoyens/cartes-acces-et-experience](http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/citoyens/cartes-acces-et-experience)



*Surveillez l'ouverture de la patinoire et n'oubliez pas que la Municipalité vous offre un bâtiment chauffé, ouvert tous les jours et tous les soirs afin de chausser vos patins bien au chaud.*



## Requête à la Sûreté du Québec

En tant que citoyennes, citoyens, vous pouvez en tout temps, adresser vous-mêmes une requête à la Sûreté du Québec.

Par téléphone, pour la région, poste MRC des Laurentides : 819-326-3131, du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h30.

En personne au poste MRC des Laurentides au 501, rue Léonard à Sainte-Agathe-des-Monts du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h30.

Par internet à l'adresse suivante : [https://www.municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2021/07/formulaire-requete-citoyen\\_sq.pdf](https://www.municipalite.laconception.qc.ca/wp-content/uploads/2021/07/formulaire-requete-citoyen_sq.pdf), vous aurez la possibilité de remplir un formulaire pour:

- Signalement d'un crime
- Signalement d'un cybercrime
- Signalement de fraude



Comme la SQ a l'obligation de vous faire un suivi à votre requête, il est toujours préférable de remplir vous-même le formulaire plutôt que de demander à la Municipalité de le faire pour vous. De plus, sachez que votre requête à la SQ demeurera confidentielle.

**POUR TOUTE URGENCE,  
COMPOSER  
IMMÉDIATEMENT LE :  
9-1-1**



## Collecte de canettes et de bouteilles vides au profit de la Maison La Traversée.

Vous pourrez apporter vos canettes et bouteilles vides à l'entrée sud sur le côté de la Maison La Traversée, située au 510, Montée Ryan à Mont-Tremblant ou à la boutique Tite Frette, au 1242, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant. Il y aura un bac de recyclage où vous pourrez déposer vos canettes.

Chaque canette recyclée représente non seulement un geste vital pour la survie de notre planète, mais également une source de revenus pour la Fondation La Traversée qui offre des soins de qualité dans un milieu chaleureux et confortable pour nos résidents en fin de vie. Visitez leur site internet au : [www.fondationlatraversee.com](http://www.fondationlatraversee.com)





## Environnement

- Révision du règlement concernant la réserve financière de la taxe verte. Le contribuable peut maintenant se faire rembourser l'équivalent de 100% du coût d'achat jusqu'à concurrence de 100\$ par année, pour l'achat de produits hygiéniques durables (neufs et d'occasion)
- Asphaltage d'une partie de la rue des Tilleuls à l'interne pour contrer l'érosion lors des pluies diluviennes
- Mandat à BLEU Laurentides qui consistait en une ressource à temps plein durant tout l'été : conférence, formation, sondage, présence sur le territoire, interactions avec les différentes associations, etc.
- Projet-pilote concernant un système de vignettes et de contrôle des accès au lac des Trois Montagnes
- Création d'un comité Environnement



- Réalisation d'un projet-pilote visant à tester des méthodes de contrôle de la renouée Japonaise
- Distribution d'arbres et de compost lors de la journée de l'Environnement
- Continuation des inspections des bandes riveraines
- Actions proactives pour contrer l'érosion lors des pluies diluviennes
- Trois mandats à des ingénieurs pour obtenir des plans pour préconiser des actions liés aux changements climatiques

## Loisirs, culture et activités communautaires

- Tenue de la Fête de l'Environnement le 28 mai 2022 (distribution gratuite de compost, d'arbres et de paillis)
- Tenue de la Fête de la pêche le 4 juin 2022 (ensembles et certificats de pêche gratuits, embarcations offertes gratuitement et dîner hot-dog gratuit)
- Tenue de la Fête citoyenne le 3 septembre 2022 (jeux gonflables, jeux de kermesse, spectacle de musique, clown, maquilleuses, spectacle de magie, dîner de blé d'Inde et hot dog, etc.)
- Tenue de la Fête de l'Halloween (concours de citrouille, décorations fantastiques, animations costumées, bonbons offerts)
- Vie communautaire nettement améliorée



- Tenue de la Fête de Noël (maquillage surprise de Noël, bricolage, spectacle de Noël, arrivée du père Noël, remise de cadeaux, chocolat chaud et biscuits offerts)
- Création d'un comité consultatif culturel très actif et efficace
- Pumptrack amélioré
- Conception et installation d'oriflamme à l'image de la Municipalité
- Grand succès quant au camp de jour
- Réalisation de l'activité « Coach du bac »



### Mairie

- Création de la Fondation du Maire de La Conception
  - Aide à la communauté et aux organismes dans le besoin
  - Contribution à la vie communautaire par la tenue d'activités



**FONDATION**  
DU MAIRE  
DE LA CONCEPTION

Voici la liste des dons de la Fondation du Maire de La Conception pour l'année 2022 :

- Artiste peintre Michel Normandeau; 1650 \$, pour une toile de l'artiste
- Fondation l'Hôpital de Rivière-Rouge: 500\$
- Palliaco: 500\$
- Maison La traversée: 500\$
- Les Coeurs joyeux pour soirées dansantes: 1000\$
- Adam (cours de taekwondo) 800\$
- Prévoyance envers les aînés Laurentides: 500\$
- Achat de 6 guitares pour des cours de musique: 1500\$
- Sélect du Nord: 200\$ : J.W. Bernier





## Direction générale

- Sondage concernant les CPE qui pourra nous permettre d'être prêts lors de l'ouverture de places par le ministère
- Mise en place d'un comité de développement socio-économique très actif
- Acquisition d'une génératrice d'urgence qui pourra nous permettre d'accueillir les citoyens à l'Hôtel de Ville lors d'un prochain sinistre
- Demande de subvention relativement au réaménagement de l'Hôtel de Ville
- Remise de 3 bourses scolaires
- Entente conclue avec le Centre canin Le Refuge relativement au contrôle canin



- Adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus et les employés, ainsi qu'une formation à ces derniers
- Conception des plans relativement au parc canin qui sera conçu en 2023
- Organisation d'une cérémonie de reconnaissance pour les pompiers

## Urbanisme

- Réorganisation complète du service (embauche d'une directrice et d'une coordonnatrice)
- Révision du règlement sur les nuisances de façon à interdire les feux d'artifice sur l'ensemble du territoire, à l'exception des organismes qui doivent suivre des règles claires
- Révision de la réglementation pour interdire les projets intégrés en attendant qu'ils soient mieux régis dans le cadre de la refonte
- Mandat octroyé et débuté relativement à la refonte du plan et de tous les règlements d'urbanisme
- Formations offertes aux membres du CCU



- Révision de la réglementation pour définir des zones précises pour les AIRBNB
- Traitement d'un nombre exponentiel de demandes d'informations du fait que l'immobilier a vécu un boom ces dernières années
- Formation et perfectionnement à l'équipe, notamment pour les nouvelles normes qui sont récemment entrées en vigueur

## Travaux publics

- Réalisation des plans et devis pour la construction du nouveau garage municipal (subvention confirmée de 78%)
- Réfection de la route des Érables (subvention confirmée de 80%)
- Élargissement de l'asphalte pour créer une piste cyclable
- Mise en place de bordures de béton
- Réactions rapides et professionnelles lors des sinistres du 21 mai (vents importants et perte de l'électricité durant plusieurs jours) et du 23 juin (pluies diluviennes)
- Révision du règlement sur les stationnements et la circulation, notamment pour réduire les vitesses sur l'ensemble du territoire
- Réalisation de « patch » d'asphalte partout sur le territoire pour le confort des automobilistes



- Acquisition d'une nouvelle niveleuse et d'une camionnette
- Réalisation des plans et devis relativement à la réfection de la rue principale (qui inclut un aménagement paysager devant les commerces et des lampadaires esthétiques)
- Planification du prochain Plan d'intervention en infrastructures routières locales qui nous permettra d'être admissibles à des subventions de 75%
- Nette amélioration des aménagements paysagers de la Municipalité





## Équipe administrative

### Josiane Alarie, poste 5401

Directrice générale et greffière-trésorière  
direction@municipalite.laconception.qc.ca

### Claude Piché, poste 5402

Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe  
finances@municipalite.laconception.qc.ca

### Mélanie Audet, poste 5400

Adjointe exécutive – Technicienne comptable  
info@municipalite.laconception.qc.ca

### Brigitte Dubuc, poste 5403

Adjointe exécutive – Service du greffe  
greffe@municipalite.laconception.qc.ca

### Lynne Gauthier, poste 5415

Adjointe exécutive - Service du greffe  
greffe1@municipalite.laconception.qc.ca

### Ariane Brisson, poste 5406

Directrice du Service de l'urbanisme et environnement  
direction.urb@municipalite.laconception.qc.ca

### Lola Ferguson, poste 5417

Coordonnatrice en urbanisme et environnement  
coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca

### France Granger, poste 5405

Inspectrice en urbanisme et environnement  
urbanisme@municipalite.laconception.qc.ca

### Laurent Primeau, poste 5414

Inspecteur en urbanisme et environnement  
urbanisme1@municipalite.laconception.qc.ca

### Maxime Therrien, poste 5410

Contremaître  
contremaitre@municipalite.laconception.qc.ca

### Roch Gervais, poste 5404

Directeur des services techniques  
techniques@municipalite.laconception.qc.ca

### Noémie Fortin-Cloutier, poste 5408

Responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaire  
loisirs@municipalite.laconception.qc.ca

### Manuela Erba-Brassard

### et Danièle Rochon, poste 5409

Responsables de la bibliothèque  
biblio@municipalite.laconception.qc.ca

1371, rue du Centenaire,

La Conception, Québec, J0T 1M0

Courriel : [info@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:info@municipalite.laconception.qc.ca)

Site internet : [www.municipalite.laconception.qc.ca](http://www.municipalite.laconception.qc.ca)

(819) 681-3016



## SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL À VENIR POUR L'ANNÉE 2023 (à 19 h 30)

Lundi, 16 janvier à 19h30

Lundi, 10 juillet à 19h30

Lundi, 13 février à 19h30

Lundi, 14 août à 19h30

Lundi, 13 mars à 19h30

Lundi, 11 septembre à 19h30

Mardi, 11 avril à 19h30

Mardi, 10 octobre à 19h30

Lundi, 8 mai à 19h30

Lundi, 13 novembre à 19h30

Lundi, 12 juin à 19h30

Lundi, 11 décembre à 19h30

